

L'ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ SECONDES

DES PARCOURS AU CHOIX

(UN PARCOURS OBLIGATOIRE PAR PÉRIODE)

LE MARDI DE 16H À 16H50

LE LUNDI, LE JEUDI ENTRE 16H ET 17H45 (SELON EDT)

SCOLAIRE ET PROFESSIONNEL

SPORTIF ET CULTUREL

ENGAGEMENT SOLIDAIRE

OUVERTURE AU MONDE

EQUILIBRE PERSONNEL

DES PROFESSEURS

RESSOURCES

TOUT AU LONG DE LA JOURNÉE

ENSEIGNANTS À LA DISPOSITION DES ÉLÈVES

POUR UNE AIDE PONCTUELLE

**LE MARDI DE 16H00 À 16H45
TOUS LES ÉLÈVES DE SECONDE
SONT DISPONIBLES.**

**CE TEMPS SERA PRIVILÉGIÉ POUR LES
RENCONTRES**

**AVEC LES PROFESSEURS PRINCIPAUX,
LES INTERVENTIONS LIÉES
À L'ORIENTATION...**

LE TRAVAIL PERSONNEL AU LYCÉE

**UN CONTRAT DE TRAVAIL PERSONNEL
ADAPTÉ À L'EMPLOI DU TEMPS DE L'ÉLÈVE**

VALIDÉ DANS UN LIEU DE TRAVAIL SURVEILLÉ